

**GRANDLYON**  
communauté urbaine

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DECISIONS**  
**DU BUREAU**

Bureau du **3 novembre 2008**

Décision n° **B-2008-0419**

commune (s) : Sathonay Camp

objet : Quartier Castellane - Création d'un bassin de rétention paysager et de ses ouvrages associés -  
Autorisation de signer un avenant de transfert suite à l'absorption de la société Beugnet travaux du  
Forez par la société Forezienne d'entreprises et de terrassements

service : Direction générale - Direction de l'eau

**Rapporteur** : Monsieur Colin

**Président** : Monsieur Jean-Paul Bret

Date de convocation du Bureau : 27 octobre 2008

Compte-rendu affiché le : 4 novembre 2008

Présents : MM. Bret, Darne J., Buna, Charrier, Calvel, Mme Vullien, MM. Kimelfeld, Crimier, Philip, Mme Pédrini, MM. Abadie, Arrue, Mmes Besson, David M., MM. Barge, Brachet, Charles, Colin, Barral, Desseigne, Crédoz, Mme Gelas, MM. Claisse, Bernard R, Bouju, Blein, Mme Frih, MM. Rivalta, Lebuhotel, Sangalli.

Absents excusés : MM. Collomb, Reppelin, Da Passano (pouvoir à M. Crimier), Mmes Elmalan, Guillemot, MM. Daclin (pouvoir à Mme Gelas), Passi, Sécheresse, Mmes Dognin-Sauze, Peytavin, MM. Assi, Imbert A (pouvoir à M. Desseigne).

Absents non excusés : MM. Vesco, Julien-Laferrière, David G..

**Bureau du 3 novembre 2008****Décision n° B-2008-0419**

commune (s) : Sathonay Camp

objet : **Quartier Castellane - Création d'un bassin de rétention paysager et de ses ouvrages associés - Autorisation de signer un avenant de transfert suite à l'absorption de la société Beugnet travaux du Forez par la société Forezienne d'entreprises et de terrassements**

service : Direction générale - Direction de l'eau

**Le Bureau,**

Vu le projet de décision du 23 octobre 2008, par lequel monsieur le président expose ce qui suit :

Le conseil de Communauté, par sa délibération n° 2008-0006 en date du 25 avril 2008, a délégué au Bureau une partie de ses attributions. Le dossier présenté ci-après entre dans le cadre de cette délégation, selon l'article 1.12.

Par décision n° B-2008-5878 du 14 janvier 2008, le Bureau a autorisé la signature d'un marché pour la création d'un bassin de rétention paysager et de ses ouvrages associés, quartier Castellane à Sathonay Camp.

Ce marché a été notifié sous le numéro 083151G le 12 février 2008 à l'entreprise Beugnet travaux du Forez pour un montant de 249 040 € HT.

Dans le cadre d'une procédure de fusion-absorption, la société Beugnet travaux du Forez devient la société Forezienne d'entreprises et de terrassements. La Communauté urbaine en a été informée le 11 août 2008 et il lui a été fourni les pièces nécessaires à la proposition d'un avenant de transfert le 30 septembre 2008.

Au regard des éléments fournis, notamment les procès-verbaux des délibérations de l'assemblée générale extraordinaire du 30 avril 2008, de l'avis de publication, de l'extrait du registre du commerce, il convient d'établir l'avenant de transfert n° 1 au marché, toutes les autres clauses du marché restant inchangées.

Le présent rapport concerne l'autorisation à donner à monsieur le président pour signer l'avenant de transfert susvisé, conformément aux articles L 2121-29 et L 2122-21 du code général des collectivités territoriales ;

Vu ledit projet d'avenant de transfert ;

**DECIDE**

**Autorise** monsieur le président à signer un avenant n° 1 de transfert au marché n° 083151G du 12 février 2008 conclu avec la société Beugnet travaux du Forez, à laquelle se substitue la société Forezienne d'entreprises et de terrassements.

Et ont signé les membres présents,  
pour extrait conforme,  
le président,  
pour le président,

**Reçu au contrôle de légalité le : 4 novembre 2008.**